



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture  
Cabinet du Préfet  
Service départemental de la  
communication interministérielle

04.75.79.29.46 / 04.75.79.29.37  
[pref-communication@drome.gouv.fr](mailto:pref-communication@drome.gouv.fr)

Valence, le 20 septembre 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Commissions médicales du permis de conduire : la prise de rendez-vous est gratuite**

La préfecture de la Drôme signale que plusieurs entreprises privées proposent aux usagers de prendre rendez-vous en leur nom, moyennant rémunération, pour les visites médicales du permis de conduire auprès des commissions médicales.

Le recours aux services de ces entreprises n'est en aucun cas obligatoire.

Un espace dédié à la prise de rendez-vous est disponible gratuitement sur le site internet de la préfecture ([www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)) à la rubrique « Démarches administratives – Prendre un rendez-vous ».

